

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 17 juin 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin et M. Bertrand Ward.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michael Applebaum.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il souligne les anniversaires de naissance du mois de juin des conseillers Daniel Bélanger, Gilles Deguire, Ginette Marotte, Aref Salem et Susan Clark et souhaite une joyeuse Fête nationale au peuple québécois pour la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin.

Le conseiller Laurent Blanchard fait une courte déclaration au nom des membres du comité exécutif suite aux événements concernant le maire de Montréal pour rassurer le conseil et les citoyens. Il demande l'appui des membres du conseil afin de continuer de traiter les dossiers avec le soutien du directeur général pour le bon fonctionnement de la Ville jusqu'aux élections de novembre.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------|---|--|
| Mme Louise Harel | M. Laurent Blanchard | Engagement du maintien de la coalition en cette période de crise pour rassurer les citoyens et trouver une solution montréalaise / Assurance qu'en cas de démission de M. Applebaum et de vacance au poste de maire, le conseil sera convoqué pour le choix d'un nouveau maire |
| M. Richard Bergeron | M. Laurent Blanchard | Démission de M. Applebaum souhaitée avant la fin du conseil pour accélérer le processus d'élection d'un nouveau maire |
| Mme Elsie Lefebvre | M. Laurent Blanchard | Intentions du comité exécutif de coalition dans l'hypothèse où M. Applebaum ne démissionnerait pas |
| M. Peter McQueen | M. Lionel Perez (M. Christian G. Dubois) | Fermeture du poste de quartier de la rue Van Horne et relocalisation sur la rue Jean-Talon au coin du boulevard Décarie / Emplacement ne répondant pas aux besoins des citoyens |
| M. Marvin Rotrand | M. Richard Bergeron | Diminution du nombre d'arrondissements et d'élus si M. Bergeron remporte les prochaines élections – quantifier et identifier ceux qui seront visés par sa réforme |
| M. Pierre Mainville | M. Luc Ferrandez (M. Laurent Blanchard) | Relocalisation de la cour de voirie de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal / terrain disponible au coin de l'avenue du Mont-Royal et de la rue Fullum |
| M. François Limoges | M. Réal Ménard | Prendre en considération un mode de transport léger sur le boulevard Pie IX pour minimiser le coût des travaux et améliorer le transport en commun / Exiger une augmentation de la contribution du gouvernement du Québec pour ces travaux |
| M. François Robillard | M. Laurent Blanchard | Consultation des arrondissements sur la dotation et l'exercice budgétaire |
| Mme Véronique Fournier | M. Laurent Blanchard | Assurance que les dispositions de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> ou celles du projet de loi 10 permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions seront appliquées advenant une vacance au poste de maire |
| M. Marvin Rotrand | Mme Louise Harel | Centralisation et réduction du nombre d'arrondissements et d'élus si Mme Harel remporte les prochaines élections |
| M. Claude Dauphin | M. Laurent Blanchard | Dotation des arrondissements et PTI / information sur les analyses ou étude d'impact |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 55.

Par monsieur Harout Chitilian

--- Dépôt du plan de banquet dédié aux membres du conseil.

À 14 h 56, le président du conseil félicite M. Claude Dauphin pour sa nomination à la présidence de la Fédération canadienne des municipalités.

CM13 0483

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

**Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h*

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 80.01 (20.40) et en y retirant l'article 30.09.

À 14 h 56, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM13 0484

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 mai 2013

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 avril 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 juin 2013 émis par le greffier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

La leader du comité exécutif dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 29 avril au 26 mai 2013.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 29 avril au 26 mai 2013.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 29 avril au 26 mai 2013.

CM13 0485

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public portant sur les quartiers culturels

La leader du comité exécutif dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public portant sur les quartiers culturels, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1132714003

CM13 0486

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa deuxième année d'activité

La leader du comité exécutif dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa deuxième année d'activité, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1132714004

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

La leader du comité exécutif dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA13 30 04 0111 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Déclaration archipel Île Sainte-Thérèse.
- 5.02 Résolution CA13 170183 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Déclaration - Arrondissement en santé.
- Résolution CA13 26 0157 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Motion – pour la mise en place d'une promenade urbaine dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de la ville de Montréal.
- Résolution CA13 240365 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie - Motion concernant le parc Bellerive et ses abords.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par madame Josée Duplessis

- Réponse à une question de madame Cindy Leclerc lors de l'assemblée du conseil municipal du 27 mai dernier concernant l'utilisation du TreeAzin dans la stratégie de lutte montréalaise contre l'agrile du frêne.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 mai 2013.

CM13 0487

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal

La leader du comité exécutif dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1131079007

CM13 0488

Dépôt du rapport annuel 2012 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

La leader du comité exécutif dépose le rapport annuel 2012 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1131079008

CM13 0489

Dépôt des publications « Plan d'action 2007-2017 - Montréal métropole culturelle (éditions 2013) » et « Coup d'œil 2012 »

La leader du comité exécutif dépose les publications *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle* et *Coup d'œil 2012*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1134320001

CM13 0490

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur la transformation du marché Saint-Jacques - Projet de règlement P-04-047-137

La leader du comité exécutif dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur les hauteurs permises relativement au projet de transformation du marché Saint-Jacques - Projet de règlement P-04-047-137, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1131079009

CM13 0491

Dépôt par le Conseil des Montréalaises du document intitulé : Col bleu : un emploi pas toujours rose!

La leader du comité exécutif dépose le rapport du Conseil des Montréalaises intitulé : « Col bleu : un emploi pas toujours rose! » sur la synthèse de recherche et avis sur le recrutement, l'embauche, l'intégration, le maintien en emploi et la promotion des femmes occupant un emploi de col bleu à la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 35, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

07.06 1134233004

CM13 0492

Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « CITÉ jeune, participe! » portant sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais

La leader du comité exécutif dépose l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « CITÉ jeune, participe! » portant sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 40, la conseillère Émilie Thuillier souligne la présence de M. Michal Wiseman, membre du Conseil jeunesse, au balcon.

07.07 1135179002

CM13 0493

Dépôt du document intitulé « Bilan environnemental Qualité de l'air (RSQA) 2012 »

La leader du comité exécutif dépose le document intitulé « Bilan environnemental Qualité de l'air (RSQA) 2012 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1134390002

CM13 0494

Dépôt du document intitulé « Bilan environnemental Qualité de l'eau (RSMA) 2012 »

La leader du comité exécutif dépose le document intitulé « Bilan environnemental Qualité de l'eau (RSMA) 2012 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09

CM13 0495

Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

La leader du comité exécutif dépose les documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1130273003

CM13 0496

Dépôt des états financiers de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour l'année 2012

La leader du comité exécutif dépose les états financiers de la Société en commandite Stationnement de Montréal pour l'année 2012, et le conseil en prend acte.

07.11

CM13 0497

Dépôt de documents de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) - Résolution de la CFPM suite au dépôt du Bilan 2012 du Service du capital humain et des communications en réponse aux recommandations du rapport annuel 2012 de la CFPM

La leader du comité exécutif dépose les documents de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) – Résolution de la CFPM suite au dépôt du Bilan 2012 du Service du capital humain et des communications en réponse aux recommandations du rapport annuel de la CFPM, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12

CM13 0498

Dépôt de documents de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) - Résolution et rapport de suivi des avis et recommandations faisant suite aux plaintes et signalements traités par la CFPM au cours du 1^{er} semestre de 2013

La leader du comité exécutif dépose les documents de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) – Résolution et rapport de suivi des avis et recommandations faisant suite aux plaintes et signalements traités par la CFPM au cours du 1^{er} semestre de 2013, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13

CM13 0499

Dépôt du rapport sur la biodiversité de Montréal (2013)

La leader du comité exécutif dépose le rapport sur la biodiversité de Montréal (2013), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.14 1136218011

CM13 0500

Dépôt du rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Refonte du Régime de retraite des élus municipaux » faisant suite au mandat CM12 1148

Messieurs Harout Chitilian et Sammy Forcillo déposent le rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Refonte du Régime de retraite des élus municipaux », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 16 h 21, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

À 16 h 53, le président reprend le fauteuil présidentiel.

08.01

CM13 0501

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Montréal, physiquement active »

Madame Chantal Rouleau dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Montréal, physiquement active », et le conseil en prend acte.

08.02

CM13 0502

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques » faisant suite au mandat CM13 0202

M. Richard Bélanger dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

CM13 0503

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard du Mont-Royal

Mme Chantal Rouleau dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard du Mont-Royal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.04

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

À 16 h 54, le conseil suspend ses travaux.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2013
14 h**

**Séance tenue le lundi 17 juin 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez et Mme Elsie Lefebvre.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Susan Clarke.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michael Applebaum.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| Mme Albanie Morin | M. Benoit Dorais | Critères d'admissibilité au programme de subvention aux propriétaires des maisons fissurées – Délai précis pour la visite d'inspecteurs en raison des préparatifs à faire |
| M. Tony Antakly | Mme Josée Duplessis (Mme Élane Ayotte) | Préservation des arbres du jardin Notman - Classement patrimonial des lieux |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| M. Éric Lechasseur | M. Michael Applebaum (M. Lionel Perez) | Répression des policiers envers les cyclistes et distribution de constats d'infraction pour des peccadilles / Synchronisation avec les autres grandes métropoles afin de permettre l'utilisation de voies réservées par les cyclistes |
| M. Gilbert Bauer | M. Harout Chitilian | Commentaires sur les qualités requises d'un prochain maire |
| Mme Denise Lalonde | M. Benoit Dorais (M. Alain Tassé) | Informations sur le Règlement sur la subvention pour les maisons fissurées – Modalités d'admissibilité rétroactivement au programme |
| M. Laurian Ionita | M. Lionel Perez | Demande au maire d'arrondissement de trouver une solution au problème de zonage du 3600, avenue Van Horne |
| M. Yves Daoust | M. Richard Deschamps | Transparence des élus de l'arrondissement de LaSalle en favorisant la participation citoyenne via la web diffusion des séances du conseil Dépôt de document |
| M. Michel Benoit | Mme Manon Barbe (M. Sammy Forcillo) | Bixi / Vente d'actifs (camionnettes) de la Société de vélo en libre service à un sous-traitant sans autorisation du conseil / Situation réelle des pertes dans ce dossier Dépôt de documents |
| M. Joseph Pugliese | Mme Manon Barbe | Article de journal confirmant la présence de déchets toxiques sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle / Demande une réponse écrite de Mme Barbe Dépôt de document |
| M. Éric Tremblay | Mme Anie Samson (Mme Manon Barbe) | Niveau trop élevé de taxes dans l'arrondissement de LaSalle / Simplifier le compte de taxes pour une meilleure compréhension |
| Mme Linda Gauthier | M. Luc Ferrandez (M. Alex Norris) (M. Réal Ménard) | Justification du retard de l'échéancier des travaux d'accessibilité universelle au métro Mont-Royal |
| M. Michel Bédard | M. Laurent Blanchard | Interdire l'abattage d'arbres centenaires afin de permettre la construction résidentielle |

À 20 h 06

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Marvin Rotrand

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|---|
| M. Romain Bousgarrov | M. Michael Applebaum (Mme Émilie Thuillier) | Réitère sa question posée au conseil du 22 avril 2013 portant sur le nombre de logements sociaux qui seront aménagés pour les personnes à mobilité réduite dans le futur Centre d'aide aux itinérants |
| M. Francesco Moreno | M. Richard Deschamps | Mieux informer les citoyens et fournir les services auxquels ils ont droit lorsque les travaux d'infrastructures ne sont pas terminés (asphaltage de rue) - projet de développement de la rue Bois des Cayers |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------|---|--|
| M. Steven Laperrière | Mme Manon Barbe | Contrat à une firme qui ne figure pas sur la liste des fournisseurs autorisés à soumissionner dans l'arrondissement de LaSalle |
| Mme Magali Bedronne | M. Réal Ménard | Sécurité routière – application sévère de la réglementation pour favoriser le cyclisme |
| M. Louis Langevin | M. Laurent Blanchard (M. Lionel Perez) | Paiement des taxes foncières en plusieurs versements sans intérêt |
| Mme Roberta Capelovich | M. Christian G. Dubois | Gestion des plaintes au Service de police de la Ville de Montréal / Bureau de déontologie – aucun élu n'y siège Dépôt de document |
| Mme Danielle Quiniou | Mme Élane Ayotte (M. Richard Bergeron) | Ne pas permettre le projet de construction de condos sur le terrain du jardin Notman afin de préserver cet espace vert Dépôt de document |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 35.

A 20 h 26, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 37,

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michel Bissonnet

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 42.12 immédiatement après la période de question des citoyens.

La proposition est agréée.

CM13 0504

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013, par sa résolution CE13 0723;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) ».

À 20 h 36, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1130348001

Règlement 12-055-2

CM13 0505

Proclamation de la première semaine de juillet, Semaine de la Corée du Sud

Attendu que la Ville de Montréal entretient de bonnes relations avec la Corée du Sud depuis plusieurs années;

Attendu qu'elle a un accord de coopération avec la Ville de Busan depuis 2000 et que celle-ci est la deuxième ville en importance de la Corée du Sud et qu'elle possède un des ports les plus importants au monde;

Attendu que la Ville de Busan participera aux Mosaïcultures internationales de Montréal en juin 2013;

Attendu que l'année 2013 correspond au 50^e anniversaire des relations diplomatiques Canada-Corée du Sud et que les premiers ministres ont déclarés 2013 « année de la Corée du Sud au Canada et année du Canada en Corée du Sud »;

Attendu que la Ville de Montréal bénéficie de l'apport culturel et économique de la communauté sud-coréenne;

Il est proposé par Mme Mary Deros

appuyé par Mme Erika Duchesne
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que la Ville de Montréal déclare la première semaine de juillet 2013, soit du 30 juin au 6 juillet, « Semaine de la Corée du Sud ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM13 0506

Déclaration pour souligner la carrière exceptionnelle d'Alexandre Despatie

Attendu qu'Alexandre Despatie a officiellement mis fin à sa carrière de plongeur, le 4 juin 2013, lors d'une conférence de presse tenue au Vieux-Port de Montréal;

Attendu qu'Alexandre a passé ses 22 années d'entraînement à Montréal, d'abord au complexe sportif Claude-Robillard puis au Parc olympique de Montréal à la suite de la mise sur pied du Centre d'excellence en sports aquatiques du Québec;

Attendu qu'Alexandre a su profiter pleinement des ressources que la Ville de Montréal a mises à la disposition de son club pour parfaire son talent;

Attendu qu'Alexandre, au cours de son illustre carrière sportive en plongeon, aura récolté sept médailles aux Jeux panaméricains, 11 médailles (dont neuf d'or) aux Jeux du Commonwealth, huit médailles aux Championnats du monde de la FINA, six médailles à la Coupe du monde de la FINA et deux médailles d'argent olympiques;

Attendu qu'à l'âge de 13 ans, Alexandre s'est fait connaître sur la scène internationale en gagnant l'or à la plate-forme de 10 m et les cœurs des Canadiens lors des Jeux du Commonwealth de 1998 à Kuala Lumpur. Il était alors le plus jeune médaillé de tous les temps de ces Jeux;

Attendu qu'à l'âge de 15 ans, Alexandre a fait ses débuts olympiques à Sydney en 2000 en tant que plus jeune membre de l'équipe canadienne où il a terminé 4^e à la plateforme de 10 m; que quatre ans plus tard à Athènes, il est devenu le premier Canadien à remporter une médaille olympique individuelle en plongeon en décrochant l'argent au tremplin de 3 m;

Attendu qu'Alexandre nous a fait vivre de belles émotions avec ses deux médailles d'or aux tremplins d'un et trois mètres lors des XI^{es} Championnats du monde FINA de 2005 au complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène; que cette performance extraordinaire restera marquée à jamais dans la mémoire des Montréalais, des visiteurs et de la communauté aquatique internationale et que ces deux médailles ont fait de lui le premier plongeur à détenir le titre de champion du monde aux trois épreuves individuelles de plongeon;

Attendu qu'Alexandre Despatie, au même titre que les Sylvie Bernier, Annie Pelletier et Émilie Heymans, figure parmi les grands athlètes de l'histoire du sport canadien et québécois qui ont réussi à faire apprécier le plongeon d'un bout à l'autre du Canada et inspiré des générations de plongeurs;

Attendu qu'Alexandre a été l'un des plus grands ambassadeurs du sport pour Montréal, le Québec et le Canada aux quatre coins de la planète;

Attendu qu'Alexandre a été un athlète extraordinaire qui disposait d'un talent exceptionnel jumelé à une grande détermination, un charisme et une personnalité attachante;

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Erika Duchesne
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que le conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, offre ses plus sincères félicitations à Alexandre Despatie pour cette carrière sportive magistrale et le remercie pour sa contribution remarquable au sport.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM13 0507

Déclaration de félicitations au personnel de la section des archives de la Direction du greffe

Attendu que l'Association des archivistes du Québec a décerné aux Archives de la Ville de Montréal, le 6 juin 2013, le prix Robert-Garon, remis à un organisme public ou privé qui s'est démarqué par ses réalisations;

Attendu que le prix Robert-Garon 2013 a été remis aux Archives de la Ville de Montréal en raison de l'originalité des moyens utilisés pour la mise en valeur, la diffusion et surtout l'accessibilité des ressources archivistiques et historiques de la Ville de Montréal;

Attendu que l'Association des archivistes du Québec a reconnu les façons innovantes de la Ville de Montréal, tels le WEB et les réseaux sociaux, pour rendre accessibles les documents d'archives et faire connaître aux Montréalaises et Montréalais leur histoire;

Attendu que ce prix a été nommé en hommage à Robert Garon, conservateur et directeur général de 1980 à 2000 aux Archives nationales du Québec (ANQ), qui a joué un rôle prépondérant dans le milieu archivistique québécois et qui a largement contribué à la rédaction de la *Loi sur les archives* adoptée en 1983;

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Mme Élane Ayotte
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- remercie l'Association des archivistes du Québec pour cette marque de reconnaissance;
- 2- félicite le chef de la section des archives de la Direction du greffe, monsieur Mario Robert, et son personnel pour l'obtention du prix Robert-Garon et les invite à poursuivre leurs efforts pour rendre accessibles les archives aux Montréalaises et Montréalais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM13 0508

Déclaration pour que le gouvernement du Québec prolonge son financement au Programme « Feu vert »

Attendu qu'une bonne qualité de l'air sur l'île de Montréal est essentielle à la santé et à la qualité de vie de ses résidents;

Attendu que les particules fines (PM_{2.5}) sont dommageables pour la santé, car elles pénètrent profondément dans les poumons et s'infiltrent dans le sang, et que Santé Canada estime à 1540 le nombre de décès prématurés par an sur l'île de Montréal associés à la pollution atmosphérique, dont 900 sont associés à l'exposition de particules fines;

Attendu que l'agglomération de Montréal a connu ces dernières années plusieurs journées de smog hivernal, principalement causé par des particules fines émises par la combustion du bois, et que celles-ci sont beaucoup plus nombreuses que les journées de smog estival;

Attendu qu'on estimait, en 2009, lors de l'adoption du Règlement de la Ville numéro 09-012 relatif aux appareils à combustibles solides, qu'il existait 85 000 poêles à bois et des milliers de foyers résidentiels sur l'île de Montréal et qu'un seul poêle à bois non certifié émet en neuf heures autant de particules fines dans l'atmosphère qu'une automobile parcourant 18 000 kilomètres;

Attendu que pour favoriser le retrait définitif, ou le remplacement des poêles à bois et les foyers existants en conformité avec le Règlement 11-018, qui a remplacé le Règlement 09-012, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a annoncé en novembre 2011 le lancement du programme Feu vert financé par le ministère, mais opéré par Équiterre;

Attendu que le programme Feu vert a fait ses preuves en ayant déjà permis le remplacement ou le retrait de 1750 poêles à bois et foyers et que 1000 dossiers sont en cours de réalisation grâce à ces incitatifs financiers pouvant atteindre 900 \$ par dossier;

Attendu que sans le prolongement du programme Feu vert, prévu pour la fin de 2013, les propriétaires de poêles à bois ou de foyers risquent d'être peu enclins à les remplacer ou s'en débarrasser, notamment pour ceux qui en ont fait l'acquisition à fort prix juste avant l'entrée en vigueur du 09-012;

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Dominic Perri
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de prolonger le programme Feu Vert.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM13 0509

Proclamation de la Journée montréalaise des réfugiés

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité, le 4 décembre 2000, une résolution désignant le 20 juin de chaque année, Journée mondiale des réfugiés;

Attendu que la Journée mondiale des réfugiés 2013 est une occasion de témoigner soutien et respect aux réfugiés;

Attendu que Montréal accueille plus de 75 % des nouveaux arrivants du Québec chaque année et ces nouveaux citoyens d'origines diverses participent grandement au développement et à l'enrichissement de notre ville;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la Discrimination raciale (1989), la Proclamation du 21 mars Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2002), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Charte montréalaise des droits et des responsabilités (2005);

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination le 30 octobre 2006;

Attendu que Montréal est un acteur de premier plan et un leader en matière de gestion de la diversité et fut désignée en 2010, « Cité interculturelle » par le Conseil de l'Europe, où notre métropole occupe le 5e rang sur une liste d'une dizaine de villes européennes et deux villes sur le continent américain;

Attendu qu'en joignant nos efforts à ceux des partenaires pour prévenir et agir contre les discriminations et le racisme, la Ville contribue à favoriser l'accès à la pleine citoyenneté aux Montréalais de tous âges, conditions sociales et origines ethniques;

Attendu que la Ville dans ses politiques, ses programmes et ses actions prend en compte la diversité dans toutes ses composantes, favorise le rapprochement interculturel et soutient l'inclusion des personnes d'origines diverses dont la plupart sont ou furent des réfugiés en quête d'une meilleure vie;

Il est proposé par Mme Mary Deros

appuyé par Mme Erika Duchesne
Mme Louise Harel
M. Marc-André Gadoury
M. Frantz Benjamin

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - proclame le 20 juin de chaque année, Journée montréalaise des réfugiés ;
- 2 - invite les citoyens à souligner la *Journée montréalaise des réfugiés*, en marge des célébrations de la *Journée mondiale des réfugiés* qui a lieu le 20 juin 2013 ;

- 3 - encourage de continuer à s'imposer un devoir de vigilance et d'encourager les initiatives pour prévenir des gestes pouvant conduire à toutes les formes d'exclusion ;
- 4 - encourage l'ensemble des services de la Ville, ainsi que les sociétés paramunicipales à respecter les dispositions contenues dans la Charte eu égard à l'intégration des citoyens d'origines diverses afin de permettre à la Ville de Montréal et ses résidents de continuer à accueillir les réfugiés et à leur offrir des possibilités de refaire leur vie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Article 15.06 - Déclaration relative aux octrois de contrat

Retiré séance tenante (voir article 3.01).

CM13 0510

Déclaration relative à monsieur Nelson Mandela

Attendu l'évolution de l'état de santé de M. Nelson Mandela, hospitalisé à Pretoria;

Attendu que Nelson Mandela est l'un des combattants les plus sages et les plus engagés pour l'égalité et la dignité humaine de l'histoire contemporaine et qu'après 27 ans d'emprisonnement dans des conditions très dures, il a toujours soutenu la réconciliation;

Attendu que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a statué que la journée de son anniversaire, le 18 juillet, est désormais la « Journée internationale Nelson Mandela » dédiée à la promotion de la paix dans le monde;

Attendu que la Chambre des communes du Canada lui a accordé la citoyenneté honorifique, en 2001, en reconnaissance de son leadership moral incontesté. Ce haut privilège lui ayant été remis officiellement par le premier ministre Jean Chrétien le 19 novembre de la même année;

Attendu l'admiration et l'attachement des Montréalais envers ce leader mondial;

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Mme Mary Deros
Mme Louise Harel
M. Richard Bergeron
M. Marvin Rotrand
M. Frantz Benjamin

Et résolu :

que le conseil municipal offre ses vœux sincères de prompt rétablissement à M. Nelson Mandela et transmet à sa famille, ses proches et à tout le peuple sud-africain, un message de réconfort et ses pensées les plus chaleureuses.

Un débat s'engage.

À 21 h 11, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

15.07

À 21 h 18, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0511

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Cambli inc. pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 364 606,42 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Groupe Cambli inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 364 606,42 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 28,

Il est proposé par M. Christian G. Dubois

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.01) à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 80.2^o du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1134472003
80.01 (20.01)

CM13 0512

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et d'une durée de 5 ans pour le service d'entretien - Appel d'offres public 13-11843 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente cadre, d'une durée de 3 ans pour la fourniture sur demande des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés et d'une durée de 5 ans pour le service d'entretien;
- 2 - d'accorder à Groupe Techna inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11843;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1130066002
80.01 (20.02)

CM13 0513

Conclure une entente-cadre, d'une durée de quatre ans, avec Exprolink inc. pour la fourniture de voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe - Appel d'offres public 13-12802 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture de voiturettes aspirateurs;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Exprolink inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12802 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1133447004
80.01 (20.03)

CM13 0514

Accorder un contrat à Futech St-Laurent inc. pour la fourniture de pièces pour centre de commande et de distribution (CCD) 600V et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs dans le cadre de la réfection des équipements des usines et des stations de pompage - Dépense totale de 840 742,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12839 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 840 742,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces pour le centre de commande et de distribution et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Futech St-Laurent inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 820 742,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12839 et au tableau de prix joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134474001
80.01 (20.04)

CM13 0515

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs, d'îlots, le remplacement de services d'eau et la mise aux normes de feux de circulation, là où requis, dans l'avenue O'Brien, du boulevard de la Côte-Vertu à la rue Deguire, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (P.R.R. 2012 - réseau artériel) - Dépense totale de 2 558 548,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 265801 (10 soum.) / Autoriser un virement budgétaire entre projets et entre compétences

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 558 548,83 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs, d'îlots, le remplacement de services d'eau et la mise aux normes de feux de circulation, là où requis, dans l'avenue O'Brien, du boulevard de la Côte-Vertu à la rue Deguire dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Paysagiste S. Forget inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 405 348,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265801;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134822020
80.01 (20.05)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0516

Accorder un contrat à L.A. Hébert Ltée pour l'aménagement de la cellule no 3 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 2 872 959,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 795-AE (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 872 959,50 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la cellule no 3 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à L.A. Hébert Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 757 984,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 795-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133334006
80.01 (20.06)

CM13 0517

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour les travaux de réfection de la maçonnerie et des fenêtres à la caserne de pompiers n° 27, située au 5353, avenue Gatineau, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 505 259,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5656 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 505 259,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et des fenêtres à la caserne de pompiers n° 27, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 420 056,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5656;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135350002
80.01 (20.07)

CM13 0518

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec CFC Dolmen inc. pour l'évaluation psychométrique des aspirants policiers - Appel d'offres public 13-12642 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2013, pour la fourniture sur demande de l'évaluation psychométrique des aspirants policiers;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire CFC Dolmen inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12642 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et CFC Dolmen inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134464002
80.01 (20.08)

CM13 0519

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Centre local de développement Lachine - Affaires, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine Affaires (CLD Lachine), définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, et ce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

1135856026
80.01 (20.09)

CM13 0520

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique Ahuntsic-Cartierville, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et CDEC AHUNTSIC-CARTIERVILLE définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, et ce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

1131333007
80.01 (20.10)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0521

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1130963006
80.01 (20.11)

CM13 0522

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement de l'Est (CDEST inc.), pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et La Corporation de développement de l'Est (CDEST inc.), pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1130960002
80.01 (20.12)

CM13 0523

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique (CDEC) Saint-Léonard pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la CDEC Saint-Léonard pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1133385026
80.01 (20.13)

CM13 0524

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Verdun pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD de Verdun, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1134588028
80.01 (20.14)

CM13 0525

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest (RESO) pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest de Montréal (RESO) pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1134577004
80.01 (20.15)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0526

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1130558001
80.01 (20.16)

CM13 0527

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement (CLD) Montréal-Nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le CLD Montréal-Nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1133301003
80.01 (20.17)

CM13 0528

Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en 2013 en provenance des dépenses générales d'administration / Approuver un budget maximum de 300 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM;
- 2 - d'imputer la dépense maximale de 100 000 \$ prévue en 2013, après avoir opéré le virement budgétaire à partir des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'approuver un budget maximum de 300 000 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération. Le transfert de ces crédits au Service des technologies de l'information sera effectué au courant de l'exercice de 2014 lorsque la facturation avec la STM sera connue.

Adopté à l'unanimité.

1135035001
80.01 (20.18)

CM13 0529

Accorder un soutien financier de 72 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville en vue d'effectuer une étude de faisabilité en quatre volets visant la requalification du site de l'ancien Hôpital général de Montréal faisant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2008-2011 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 72 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer une étude de faisabilité en quatre volets visant la requalification du site de l'ancien Hôpital général de Montréal faisant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2008-2011;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1120525004
80.01 (20.19)

CM13 0530

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, nu-propiétaire, vend à La Rue des Femmes de Montréal, à des fins de logements supervisés, les droits immobiliers qu'elle détient dans un immeuble situé au 1313, rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 160 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, nu-propiétaire, vend à La Rue des Femmes de Montréal, à des fins de logements supervisés, les droits immobiliers qu'elle détient dans un immeuble situé au 1313, rue Wolfe, constitué du lot 1 566 576 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 440,4 mètres carrés, pour la somme de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser Auberge Madeleine à vendre les droits immobiliers qu'elle détient dans cet immeuble à titre d'emphytéote à La Rue des Femmes de Montréal;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134962002
80.01 (20.20)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0531

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour une période de cinq ans, à compter du début des installations, des espaces pour l'ajout de nouvelles antennes et équipements sur le site de télécommunication Anjou-Ray-Lawson, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 526 585,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de cinq ans à compter du début des installations, des espaces pour l'ajout de nouvelles antennes et équipements sur le site de télécommunication Anjou-Ray-Lawson pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 526 585,50 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130785003
80.01 (20.21)

CM13 0532

Approuver le contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le toit du site Upper Lachine, situé au 2080, rue Harvard à Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 100 028,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le toit du site Upper Lachine, situé au 2080, rue Harvard à Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 100 028,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130785006
80.01 (20.22)

CM13 0533

Approuver le contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de radiocommunication sur le site E0143 - Bellerive, situé au 1, place Bellerive à Laval, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 157 394,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de contrat par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de radiocommunication sur le site E0143 - Bellerive, situé au 1, place Bellerive à Laval, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2013, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 157 394,96 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130785007
80.01 (20.23)

CM13 0534

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., un espace à bureaux au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2024 - Dépense totale de 4 772 369,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail, par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2014, un espace d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 289 737 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail et sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 150 653,70 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement, payable au locateur en 2014;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134565006
80.01 (20.24)

CM13 0535

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc. pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie, pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours - Dépense totale de 5 420 686,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12590 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à la firme Centre de tri Mélimax Inc. ci-après désignée plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats, pour une période de 54 mois, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus :

| Contrat | Centre de tri Melimax | Contrat taxes incluses | Nombre de soumissionnaires |
|---------|--|------------------------|----------------------------|
| 23 | Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | 998 547,53 \$ | 3 |
| 24 | Rosemont–La Petite-Patrie | 1 483 556,33 \$ | 3 |
| 31 | Ville-Marie | 770 308,10 \$ | 3 |
| 36 | Écocentre Eadie | 927 222,71 \$ | 2 |
| 38 | Écocentre Petite-Patrie | 584 863,55 \$ | 3 |
| 40 | Écocentre Saint-Michel | 656 188,38 \$ | 3 |

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134730001
80.01 (20.25)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0536

Autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada Itée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec Unifirst Canada Itée pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 09 10912;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme de besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1136135005
80.01 (20.26)

CM13 0537

Accorder un contrat à Charex inc. pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 185 139,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 185 139,26 \$, taxes incluses, pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 1 128 704,06 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5609;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135884001
80.01 (20.27)

CM13 0538

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Macogep pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de constructions (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une somme maximale de 133 210,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12571 (1 soum. conforme) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une période maximale de 24 mois;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Macogep, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 133 210,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12571 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131237001
80.01 (20.28)

CM13 0539

Approuver une entente de partenariat, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 \$, à compter du 1^{er} juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés pour le développement des outils de dépistage et de suivi afin de bien reconnaître les situations de maltraitance envers les aînés et la meilleure façon d'intervenir dans le cadre du projet Ensemble pour contrer les abus, la violence et les fraudes envers les personnes aînées.

Adopté à l'unanimité.

1122402001
80.01 (20.29)

Article 80.01 (20.30)

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville l'emplacement d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de cession, sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., le liquidateur, et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, situés à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 76 982,50 \$ en provenance du budget des dépenses générales d'administration vers le budget de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin de permettre à celle-ci d'assumer les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.

Un débat s'engage.

À 22 h 15, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

À 22 h 16,

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.30) à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0540

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0541

Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue - 2013 - 2014 », pour la période du 2 avril 2013 au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet Leadership des princes de la rue pour les éditions 2013 et 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131375003
80.01 (20.32)

CM13 0542

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour les éditions 2013 et 2014;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131470002
80.01 (20.33)

CM13 0543

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Village de Senneville un terrain d'une superficie de 1 159,3 mètres carrés, avec bâtiment, sans considération monétaire, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède au Village de Senneville un terrain et une bâtisse au 53, chemin de Senneville, constitué du lot 2 617 617 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 159,3 mètres carrés, dans le Village de Senneville, sans considération monétaire, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1131368004
80.01 (20.34)

CM13 0544

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12770 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en archéologie dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12770 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134002002
80.01 (20.35)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.39) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0545

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Motorola Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et d'accessoires, de services de support 1^{er} Niveau et de maintenance 2^e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12217 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1^{er} Niveau et de maintenance 2^e Niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12217;
- 3 - d'imputer les dépenses des lots 1 à 7, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Une portion de cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, pour un montant pouvant aller jusqu'à 20 998 910\$. La seconde portion sera assumée par un budget corporatif.

Adopté à l'unanimité.

1135035002
80.01 (20.36)

CM13 0546

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction et la réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairage et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 8 444 927,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 103801 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats
- 2 - d'autoriser une dépense de 8 444 927,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe (P.R.R. 2013 – centre-ville), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Paysagiste S. Forget inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 959 920,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 103801;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134822021
80.01 (20.37)

CM13 0547

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction d'égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse dans la rue Sherbrooke, de la rue Saint-Germain à l'avenue Charlemagne, dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 19 750 155,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 215202 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 19 750 155,60 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse dans la rue Sherbrooke, de la rue Saint-Germain à l'avenue Charlemagne, dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 478 483,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215202 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134822022
80.01 (20.38)

CM13 0548

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (UX-13-002) - Dépense totale de 12 974 384,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10066 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 974 384,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues du secteur Ouest de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Insituform Technologies limitée, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Ouest, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 12 824 384,04 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 10066;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134551005
80.01 (20.39)

Ajout - CM13 0549

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la CDÉC centre-nord, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la CDÉC Centre-Nord pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1131176001
80.01 (20.40)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0550

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

de déléguer, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2013, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a. les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

- d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

1134235004
80.01 (30.01)

CM13 0551

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'un entrepôt et d'espaces à bureau sur un terrain constitué des lots 4 884 110, 4 884 111 et 4 884 112 du cadastre du Québec, sur le territoire du Village de Senneville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour la construction d'un entrepôt et d'espaces à bureau sur un terrain constitué des lots 4 884 110, 4 884 111 et 4 884 112 du cadastre du Québec, sur le territoire du Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

1130678001
80.01 (30.02)

CM13 0552

Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

Adopté à l'unanimité.

1130088002
80.01 (30.03)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0553

Adoption - Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 \$ à cette fin »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 \$ à cette fin ».

Adopté à l'unanimité.

1133460005
80.01 (42.01)

CM13 0554

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions ».

Adopté à l'unanimité.

1124217005
80.01 (42.02)

CM13 0555

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135075002
80.01 (42.03)

CM13 0556

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) ».

Adopté à l'unanimité.

1135885001
80.01 (42.04)

CM13 0557

Adoption - Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1134217003
80.01 (42.05)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0558

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) ».

Adopté à l'unanimité.

1130963005
80.01 (42.06)

CM13 0559

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) ».

Adopté à l'unanimité.

1136020001
80.01 (42.07)

CM13 0560

Approuver le Règlement R-105-12 modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-105-12 modifiant le règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1136213002
80.01 (45.01)

CM13 0561

Procéder à la désignation d'un officier de justice à la cour municipale, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., chapitre C-72.01)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner à titre de greffier adjoint de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01), Me Nathalie Gravel, titulaire en intérim du poste de Chef de section du greffe et greffière adjointe.

Adopté à l'unanimité.

1130892003
80.01 (50.01)

CM13 0562

Nomination de membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans, à compter du 3 juin 2013, représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal :

- M. André Leclerc de Kéroul - Clientèle à mobilité réduite;
- Mme Denise Vaillancourt de la Société de transport de Montréal - Clientèle corporative;
- Mme Claudia Di Iorio de Cool Taxi - Clientèle régulière;
- Mme Lucy Mungiovi de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) - Clientèle touristique;

Adopté à l'unanimité.

1133335003
80.01 (51.01)

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0563

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif BiblioPresto.ca, pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques Prêtnumérique.ca, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, pour une somme maximale de 239 785,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0775;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de licence, de gré à gré, entre la Ville et BiblioPresto.ca, organisme à but non lucratif, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, pour l'abonnement à la plateforme de prêts de livres numériques Prêtnumérique.ca, pour une somme maximale de 239 785,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123315002

CM13 0564

Conclure une entente-cadre avec Rehrig Pacific Co. d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de sacs de recyclage, bacs de récupération et bacs roulants - Appel d'offres public 13-12744 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0782;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande de sacs de recyclage, bacs de récupération et bacs roulants;
- 2- d'accorder à Rehrig Pacific Co., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 5 et 6, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12744 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1136134002

CM13 0565

Accorder un contrat à Installume inc. pour les travaux d'installation d'un système de feux de circulation et d'éclairage sur l'avenue Papineau, entre la rue Ontario et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 903 108,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 278801 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0787;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 903 108,06 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de feux de circulation et d'éclairage sur l'avenue Papineau, entre la rue Ontario et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Installume inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 551 508,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1134822034

CM13 0566

Autoriser une dépense additionnelle de 1,8 M\$, taxes incluses / Majorer de 20 % le contrat à Aquaréhab eaux usées inc. de 6,3 M\$ à 7,56 M\$, taxes incluses et le contrat à Véolia ES Canada services industriels inc. de 2,7 M\$ à 3,24 M\$, taxes incluses, pour le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville (CM11 0480) / Approuver les projets d'addendas à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0790;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 800 000 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Aquaréhab eaux usées inc.(CM11 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 300 000 \$ à 7 560 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Véolia ES Canada services industriels (CM11 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 700 000 \$ à 3 240 000 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1134551003

CM13 0567

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vision globale A.R. Itée un terrain vacant d'une superficie de 24 057,6 mètres carrés, délimité au nord par la rue Marc-Cantin, au sud par la rue Carrie-Derick et à l'ouest par la rue Fernand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 728 978 et 2 400 865 du cadastre du Québec, pour la somme de 362 536 \$, plus taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0803;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vision globale A.R. Itée un terrain vacant d'une superficie de 24 057,6 mètres carrés délimité par les rues Marc-Cantin, Carrie-Derick et Fernand-Séguin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 728 978 et 2 400 865 du cadastre du Québec, pour la somme de 362 536 \$, plus les taxes applicables, le tout aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1120288005

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0568

Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue au Regroupement Québécois de la Danse, à des fins administratives, un local d'une superficie de 194,3 mètres carrés, situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2013, moyennant un loyer total de 159 921,46 \$, incluant la TPS

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0805;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue au Regroupement Québécois de la Danse, à des fins administratives, un local d'une superficie 194,3 mètres carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, moyennant un loyer total de 159 921,46 \$, incluant la TPS, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1134069005

CM13 0569

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Rolland Hakim & Associés inc. à des fins d'ateliers et entrepôts, pour le Service de la qualité de vie, un local d'une superficie de 371,60 mètres carrés, au 2^e étage de l'édifice situé au 930, rue Wellington, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018, moyennant un loyer total de 343 020,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0806;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Roland Hakim et Associés inc., à des fins d'ateliers et d'entreposage pour le Service de la qualité de vie, un local d'une superficie de 371,60 mètres carrés au 2^e étage de l'immeuble situé au 930, rue Wellington, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, moyennant un loyer total de 343 020,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1135323001

CM13 0570

Accorder un soutien financier totalisant 75 000 \$, à raison de 25 000 \$ par année, à l'organisme Héritage Montréal pour les années 2013, 2014 et 2015 pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0813;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 75 000 \$ à Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine, à raison de 25 000 \$ par année pour les années 2013, 2014 et 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1133751005

CM13 0571

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour l'édition 2013 du défilé de La Carifesta

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0826;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 6 juillet 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1135877002

CM13 0572

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 600 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., pour la tenue de l'édition 2013 du Défilé de la St-Jean le 24 juin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0828;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 600 000 \$ et financier de 85 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., afin d'assurer un soutien technique lors de la tenue de l'événement « Les Festivités de la Fête nationale - Le Défilé de la St-Jean et le Grand spectacle », le 24 juin 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1130677002

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0573

Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc., pour la période 2013-2014, dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) 2011-2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0814;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc., pour l'année 2013-2014, afin de réaliser le « Projet Intégration », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) 2011-2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1134251002

CM13 0574

Approuver les projets de protocoles de soutien technique à l'occasion des festivals et événements culturels suivants :

- Festival International de Jazz de Montréal du 28 juin au 7 juillet;
- Festival Juste pour rire du 13 au 27 juillet;
- Montréal complètement cirque du 3 au 14 juillet;
- Les Arts Carnavalement le 13 juillet;
- Festival Nuits d'Afrique du 18 au 21 juillet; et
- Présence autochtone/Terres en vues du 1^{er} au 4 août 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0829;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique entre la Ville et « Le Festival International de jazz de Montréal », « Le Festival Juste pour rire », « Montréal Complètement Cirque », « Les Arts Carnavalement », « Le Festival Nuits d'Afrique » et « Présence autochtone/Terres en vues », afin d'assurer le soutien technique de la tenue des festivals.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1131508002

CM13 0575

Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que de tous les logiciels, applications, composants matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, pour trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 13-12865 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0853;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations, pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal ;
- 2- d'accorder à Bibliotheca ITG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin pour les groupes un et deux, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12865, et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1135260002

CM13 0576

Accorder un contrat à la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère du boulevard Pie-IX et des rues Sherbrooke, Viau et de l'avenue Pierre-De Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 22 juin au 29 septembre 2013, pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable / Approuver un projet de convention de services à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0854;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère Pie-IX / Sherbrooke / Viau / Pierre-De Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable, conformément à son offre de service en date du 30 mai 2013, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1130715001

CM13 0577

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de mails centraux et de travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 731 750,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257903 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 731 750,79 \$, taxes incluses, pour le planage, le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de mails centraux et de travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 573 750,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257903;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1134822007

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0578

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 387 701,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 278101 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0857;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 387 701,56 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 954 201,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1134822018

CM13 0579

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon situé au 5550, rue Angers, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 742 278,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5627 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0861;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 742 278,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon situé au 5550, rue Angers, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 711 350,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5627;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1130652002

CM13 0580

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 815 845 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 234403 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0862;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 815 845 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 311 845 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234403;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1134822005

CM13 0581

Autoriser une dépense additionnelle de 32 000,01 \$, taxes incluses, et le transfert de 32 999,99 \$, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents pour un total de 65 000 \$, dans le cadre de la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Soconex entrepreneur général inc. (CM12 1110) de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0863;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense supplémentaire de 32 000,01 \$, taxes incluses, et un transfert de 32 999,99 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour compléter la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien;
- 2- d'accorder à Soconex entrepreneur général inc. ce surplus contractuel de 65 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé (CM12 1110) de 573 840, 23 \$ à 638 840, 23 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1130660007

CM13 0582

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESH - Dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5646 (5 soum.) / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$, taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0866;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 39 474 619,12 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 863 988,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5646;
- 4 - d'approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois, au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1131670003

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0583

Autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$, taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. (CM11 0477) pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 \$ à 36 093 625 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0864;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$, taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (CM11 0477), majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 à 36 093 625 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À 22 h 35, le président du conseil, M. Harout Chitilian, reprend son fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1136336001

CM13 0584

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à l'avenue Pierre-de-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 654 906,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 265401 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0858;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 654 906,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à l'avenue Pierre-de-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 548 306,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1134822017

CM13 0585

Approuver les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville pour la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0872;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1 - d'approuver les projets d'ententes, substantiellement conformes aux pièces jointes no 2 et no 3 du présent dossier, entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal pour la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir respectivement à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »
- 2 - d'autoriser le maire et le président d'élection à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1130892001

CM13 0586

Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et Joseph Remer / Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et Ali et Les Princes de la Rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0876;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et Joseph Remer modifiant la clause obligation du locataire de façon à ajouter la responsabilité au locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et Ali et Les Princes de la Rue modifiant le loyer à 59 062,50 \$, incluant la TPS, pour la période débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 août 2014 et modifiant la clause obligation du sous-locataire de façon à ajouter la responsabilité au sous-locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013;
- 3- d'effectuer un virement budgétaire d'une somme de 110 804,52 \$ de la Direction de la diversité sociale du Service de la qualité de vie vers la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, afin de couvrir la diminution du loyer perçu pour les années 2012 et 2013;
- 4- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1134069003

CM13 0587

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc. un espace d'entreposage aux fins de remisage des véhicules hors saison pour la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux, d'une superficie approximative de 1 819,51 mètres carrés au 2350, rue Dickson, suite 440, pour une période de cinq ans et 17 jours, du 15 octobre 2013 au 31 octobre 2018, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0875;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., à des fins d'entreposage de véhicules hors saison, pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 octobre 2013 jusqu'au 31 octobre 2018, un espace d'entreposage d'une superficie locative approximative de 1 819,51 mètres carrés, au 2350, rue Dickson, local 440, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1135323002

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0588

Approuver un projet d'entente biennale de 700 000 \$ entre la Ville et La Vitrine culturelle de Montréal pour un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013 et 2014, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0882;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013 et 2014 à La Vitrine culturelle de Montréal, à même l'enveloppe de 175 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec visant à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de développement « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » pour le programme « Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle », afin d'approuver l'entente biennale 2013-2014 conclue entre la Ville et La Vitrine culturelle de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en 2013 équivalent aux revenus et aux dépenses de 50 000 \$ et un ajustement de la base budgétaire revenu et dépense pour l'année 2014;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1124320009

CM13 0589

Accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ au Collectif de festivals montréalais pour les éditions 2013 et 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0881;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ au Collectif de festivals montréalais pour les éditions 2013 et 2014.
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1131470003

CM13 0590

Autoriser le report du terme du prêt de 300 000 \$ consenti à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013 / Autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$ majorant la contribution de la Ville à cet organisme de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$, taxes incluses / Approuver à cette fin les modifications requises aux protocoles d'entente et convention intervenus avec l'organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0886;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de modifier le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Mosaïcultures Internationales de Montréal (CM11 0753) afin de reporter le terme du prêt de 300 000 \$ consenti à cet organisme, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$, majorant ainsi le montant total de la contribution de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$, taxes incluses et d'approuver, à cette fin, le projet de modification à la convention intervenue entre la Ville et Mosaïcultures Internationales de Montréal (CM12 0212);
- 3- de modifier également ledit projet de modification à la convention (CM12 0212) en y ajustant la clause du partage des recettes de billetterie et en y inscrivant celles des produits dérivés, ainsi que celles des deux œuvres de mosaïcultures laissées en garantie pour couvrir le niveau de recettes escomptées et le remboursement du prêt consenti;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1136254001

CM13 0591

Approuver un projet de convention de collaboration entre la Ville, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer à la mise en valeur de la cour de voirie Beaugrand

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0884;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Beaugrand.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1133370003

CM13 0592

Prolongation du Programme de coopération municipale Haïti-Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 juin 2013 par sa résolution CE13 0917;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CE13 0902, datée du 12 juin 2103, compte tenu que le document de modification de l'accord de contribution transmis par l'ACDI contenait une omission administrative dans l'annexe C;
- 2- d'approuver la modification de l'accord de contribution convenu avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), (CM10 0947 modifiée par CM13 0047), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ledit document.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1134834005

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0593

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0821;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

D'accepter la délégation, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2013, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1134235003

CM13 0594

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement du Pôle Frontenac phases I et II

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0817;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de réaliser les travaux nécessaires sur le réseau routier local dans le cadre du réaménagement du Pôle Frontenac phases I et II, incluant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, à l'exception de la coordination des interventions de l'arrondissement et de la plantation d'arbres.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1130989001

CM13 0595

Autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements à déposer une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2013 par sa résolution CE13 0754;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1131175005

CM13 0596

Mandater l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel ainsi que des travaux de sécurisation et de drainage au golf municipal du parc Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0818;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de mandater, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel ainsi que pour la réalisation de travaux de sécurisation et de drainage au golf municipal du parc Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1125915005

CM13 0597

Renouveler, pour une période de 2 ans, l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc ou de place publique sur les parties des lots 1 179 734 et 1 179 785 du cadastre du Québec / Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0819;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de renouveler l'imposition d'une réserve, pour une période de deux ans, à des fins de parc ou de place publique sur une partie du lot 1 179 734, tel que montré au plan D-39 Sainte-Anne, préparé par Mylène Corbeil a.g, et daté du 4 mai 2011 et une partie du lot 1 179 785, tel que montré au plan D-38 Sainte-Anne, préparé par Noémie Plante a.g, et daté du 2 mai 2011;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

- 3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier de gré à gré l'acquisition des sites réservés.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1133823003

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0598

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chap. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de réalisation des travaux du chemin de ceinture du Mont-Royal, secteur de l'Université de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0831;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) relatif aux travaux de raccordement d'un réseau privé telles que les conduites d'égout pluvial au réseau municipal dans le cadre du projet de réalisation des travaux de chemin de ceinture du Mont-Royal secteur de l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1135153004

CM13 0599

Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Champagneur et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0887;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, identifié au Plan C-3 OUTREMONT, préparé par Noémie Plante, arpenteur-géomètre, et daté du 6 avril 2011;

- 2- de renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, identifié au Plan O-3 OUTREMONT, préparé par Noémie Plante, arpenteur-géomètre, et daté du 6 avril 2011;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1135268003

CM13 0600

Accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002 - Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114 - Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0900;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'accepter, conformément au 2^o alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid et ce, selon les modalités détaillées à l'entente administrative jointe au présent sommaire décisionnel;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002 - Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114 - Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$ et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1134175003

Article 30.09 - Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation

Retiré séance tenante (voir article 3.01).

CM13 0601

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 70^e Avenue et la 71^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 70^e et la 71^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1124386002

CM13 0602

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10, modifié)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10, modifié) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1121867031

CM13 0603

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1123812001

CM13 0604

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion et présentation est faite par madame Caroline Bourgeois de l'adoption à une séance ultérieure du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », afin d'inclure dans la rémunération servant au calcul de l'allocation de départ des élus, toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux ce qui inclut les rémunérations pour les fonctions à la CMM, à la STM, au conseil d'agglomération et à la Commission de la sécurité publique.

41.04 1133599001

CM13 0605

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1131781001

CM13 0606

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1135337007

CM13 0607

Avis de motion - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1131180001

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0608

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement numéro 1718 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin »

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement numéro 1730 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin »

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement numéro 1718 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement numéro 1730 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2013, par sa résolution CE13 0549;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1 - d'adopter le Règlement abrogeant le Règlement numéro 1718 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- 2 - d'adopter le Règlement abrogeant le Règlement numéro 1730 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1133460003

Règlement 13-016
Règlement 13-017

CM13 0609

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2013, par sa résolution CE13 0548;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Marie Cinq-Mars

42.02 1134521003

Règlement 02-002-16

CM13 0610

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013, par sa résolution CE13 0720;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. c-V.1).

Adopté à l'unanimité.

42.03 1132089005

Règlement 13-018

CM13 0611

Adoption - Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0664;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau », conditionnellement à l'adoption et à l'entrée en vigueur du « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions (RCG 13-010) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1134217004

Règlement 13-019

CM13 0612

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0665;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1124217006

Règlement 02-002-17

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM13 0613

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0671;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1124435007

Règlement 13-020

CM13 0614

Adoption - Règlement modifiant le Règlement no 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement no 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0669;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24^e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1121233011

Règlement 13-021

CM13 0615

Adoption - Règlement modifiant le Règlement no 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921) », dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement no 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921) », dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0670;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921), dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1121233012

Règlement 13-022

CM13 0616

Adoption - Règlement sur l'usage de l'eau potable

Attendu qu'une copie du Règlement sur l'usage de l'eau potable a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0661;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'usage de l'eau potable ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1124217003

Règlement 13-023

CM13 0617

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013, par sa résolution CE13 0677;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1131158001

Règlement 13-024

CM13 0618

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013, par sa résolution CE13 0721;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$, pour le financement des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1135337006

Règlement 13-025

À 22 h 58, le conseil ajourne ses travaux jusqu'au mardi 18 juin 2013, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Élane Ayotte, M. Étienne Brunet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Gilles Deguire, Mme Josée Duplessis, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Andrée Hénault, M. Frank Venneri, et M. Bertrand Ward.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Susan Clarke.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michael Applebaum et M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|------------------|--|
| Mme Raymonde Dallaire | M. Benoit Dorais | Mission de la Société d'habitation de Montréal (SHDM) - informer les locataires des raisons justifiant les augmentations excessives des loyers |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-------------------------|---|--|
| M. Laurian Ionita | M. Lionel Perez | Collaboration de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour solutionner les problèmes du 3600, boulevard Van Horne / Double zonage résidentiel et commercial défavorisant la cohabitation dans ce bâtiment |
| Mme Johanne Dion | M. Laurent Blanchard | Gel de taxes suite aux recommandations du rapport Léonard / Mesures pour faire face aux problématiques soulevées dans ce rapport et échéancier pour apporter des changements |
| M. Michel Benoit | M. Réal Ménard (M. Harout Chitilian) | Échec de l'implantation de BIXI dans les villes de Toronto et Melbourne / Rendre publiques les informations relatives à la vente d'actifs à perte, le nombre de vélos disponibles et la gestion des montants investis dans cette société |
| Mme Roberta Capelovitch | M. Réal Ménard | Déficiences des normes de sécurité en ce qui a trait aux dispositifs de retenue des ponts et viaducs dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce |

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 05

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------|--|---|
| Mme Louise Harel | M. Laurent Blanchard (Mme Caroline Bourgeois) | Renseigner le conseil sur les intentions de M. Applebaum et la suite des choses |
| M. Richard Bergeron | Mme Caroline Bourgeois | Procédure d'élection d'un nouveau maire |
| Mme Véronique Fournier | M. Réal Ménard (M. Laurent Blanchard) | Enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada et du SPVM - suspension de cadres du Service de police – partage d'éléments d'information avec l'ensemble des élus |
| M. Peter McQueen | M. Marvin Rotrand | Administration d'Union Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Concentration des pouvoirs et conflit d'intérêt du Maire de l'arrondissement |
| Mme Anie Samson | M. Laurent Blanchard | Assurance que les frais d'avocat pour la défense de M. Applebaum ne seront pas payés par les citoyens |
| Mme Cindy Leclerc | M. Laurent Blanchard | Plan d'action et échéancier de réalisation de la Stratégie de l'eau |
| M. Pierre Mainville | M. Laurent Blanchard | Relocalisation de la cour de voirie de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal sur son territoire afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie |
| Mme Elsie Lefebvre | M. Laurent Blanchard | Impacts de la grève dans l'industrie de la construction sur l'économie de Montréal / S'assurer que la Ville n'est pas paralysée |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--|---|
| M. François Robillard | M. Laurent Blanchard (Mme Élane Ayotte) | Réflexion sur la protection du patrimoine institutionnel – Hôtel-Dieu, CUSM et CHUM |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 35.

À 10 h 38, le conseil reprend ses travaux à l'article 43.01 et M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel pour céder sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

CM13 0619

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments de valeur exceptionnelle hors secteur

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments exceptionnels hors secteur, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Caroline Bourgeois de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments exceptionnels hors secteur.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.01 1124637015

Règlement P-04-047-143

Article 46.01

Nommer la piste Rosaire-Gagné à l'intérieur du centre Pierre-Charbonneau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0841;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Réal Ménard

de nommer « piste Rosaire-Gagné » la piste de jogging aménagée à l'intérieur du centre Pierre-Charbonneau, situé au 3000 de la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

À 10 h 48,

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

de reporter l'étude de l'article 46.01 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

À 10 h 49, Mme Helen Fotopulos souligne le décès de monsieur Pierre F. Côté, ancien Directeur général des élections du Québec de 1978 à 1997.

À 10 h 50, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Article 65.01

Motion de Vision Montréal pour étendre le service d'avis à la communauté aux cellulaires

La chef de la majorité retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM13 0620

Motion de Vision Montréal soulignant la Fête nationale du Québec

Attendu que la Fête nationale du Québec est la fête de la nation québécoise, et qu'à ce titre, elle se veut rassembleuse et représentative du Québec d'aujourd'hui;

Attendu que la Fête nationale du Québec est l'occasion, pour les Montréalais, de célébrer le caractère particulier du Québec au cœur de leur métropole;

Attendu que la thématique des célébrations 2013 est « Le Québec en nous, d'hier à demain »;

Attendu que des dizaines d'événements, dont des fêtes de quartier, se dérouleront à Montréal, auxquels participeront des milliers de Montréalais;

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par Mme Louise Harel

Et résolu :

que le conseil municipal souligne la 179^e édition de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2013, moment privilégié pour célébrer le caractère français de Montréal, la métropole du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CM13 0621

Motion de Vision Montréal demandant un fonds de remboursement pour les contribuables montréalais

Attendu que des entreprises ont floué les Montréalais pendant des années par des stratagèmes de corruption et de collusion, pour des sommes atteignant plusieurs centaines de millions de dollars;

Attendu que l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal stipule que le fait, pour un soumissionnaire, d'admettre avoir participé à des actes de collusion, des manœuvres frauduleuses ou d'autres actes de même nature ou d'avoir contrevenu à la politique conduit à être écarté de tout appel d'offres pendant cinq ans;

Attendu que cet article crée un déséquilibre entre les entreprises dont les responsables admettent leurs torts, et celles dont les responsables nient leur culpabilité, et que cette situation pourrait avoir une grande importance pour la suite des travaux de la Commission Charbonneau, alors que seules les firmes convoquées à témoigner et qui admettent leurs torts pourraient être passibles d'exclusion par la Ville;

Attendu que des poursuites civiles seraient longues et coûteuses, et auraient surtout pour effet d'enrichir les firmes d'avocats et celles de communications, sans contribuer nécessairement à une juste réparation pour les Montréalais;

Attendu que des ententes avec les entreprises fautives en vue de constituer un fonds de remboursement permettraient d'indemniser les Montréalais, d'éviter les poursuites civiles et pèreraient la voie vers la restauration à long terme de la confiance de la population;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par M. Laurent Blanchard

- 1- que le conseil municipal demande au comité exécutif de conclure des ententes avec les entreprises fautives en vue de constituer un fonds de remboursement auquel contribueront les entreprises souhaitant contracter avec la Ville, au meilleur intérêt des Montréalais;
- 2- que ce fonds soit dédié à dédommager les citoyens montréalais sur leur compte de taxes;
- 3- que le conseil de Ville sursoit à l'application de l'article 2.2 de la *Politique de gestion contractuelle* lorsque les entreprises acceptent l'entente et jusqu'à paiement final.

Préalablement aux interventions,

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

d'amender la motion à l'étude en y retirant le deuxième « Attendu » et le troisième « Résolu ».

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.03 tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Marc-André Gadoury

de référer la motion, telle qu'amendée, à la Commission sur les finances et l'administration, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Un débat s'engage sur la proposition des conseillers Rotrand, DeSousa et Gadoury.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Louise Harel

de retirer le deuxième « Résolu » de la motion.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Marvin Rotrand retire sa proposition de référer la motion, telle qu'amendée pour étude à la Commission sur les finances et l'administration.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Louise Harel

de modifier le texte du « Résolu » en y ajoutant à la première ligne, après les mots « comité exécutif », les mots « d'étudier la possibilité ».

La proposition est agréée.

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par M. Marvin Rotrand

d'ajouter à la fin du Résolu les mots « ..., et de faire rapport au conseil municipal du mois d'août ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM13 0622

Motion de Vision Montréal demandant une étude sur la faisabilité de production d'asphalte et sur des procédés et techniques innovants

Attendu que le 5 avril dernier, le conseil municipal a accordé des ententes-cadres collectives pour la fourniture et le transport d'enrobés bitumineux chauds à sept entreprises, dont certaines sont soupçonnées d'avoir contribué à un système de corruption et de collusion;

Attendu que réintroduire à la Ville l'expertise perdue et stimuler la concurrence public-privé dans le marché de l'asphalte, entre autres, est une façon efficace de lutter contre la collusion et la corruption et de favoriser l'autonomie de la Ville par rapport à des fournisseurs externes;

Attendu que grâce à l'expertise unique des unités de recherches montréalaises et québécoises, il est possible d'innover en matière de techniques et de procédés, afin de réduire significativement les coûts pour les contribuables et de hausser les standards de qualité, en plus d'améliorer le bilan environnemental de la Ville et de favoriser la recherche et le développement;

Attendu que la Ville de New York produit, grâce à ses deux usines municipales, environ 75 % de l'asphalte nécessaire pour le resurfacement des rues et le colmatage des nids-de-poule et économise 5 M\$ annuellement tout en réduisant la pollution et la congestion automobile;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a testé dans plusieurs secteurs de l'arrondissement une nouvelle technologie employant de l'asphalte recyclée et un nouveau solvant développé par l'École des technologies supérieures (ÉTS) pour colmater les nids-de-poule, une première à la Ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Vancouver utilise dans certaines parties de la ville un procédé utilisant le plastique recyclé pour paver les rues, ce qui permet de réduire la production de gaz à effet de serre;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Cindy Leclerc

Et résolu :

que le conseil de Ville :

- 1- mandate le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de superviser une étude sur la faisabilité et la rentabilité de production d'asphalte par la Ville, dans le but de stimuler la concurrence public-privé;
- 2- mandate le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement d'étudier d'autres techniques et procédés innovants pour améliorer le surfacage des rues et le colmatage des nids-de-poule, en lien avec les unités de recherches montréalaises, notamment celles de l'ÉTS.

Un débat s'engage.

À 12 h 11, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Manon Barbe
M. Alan DeSousa
M. Frank Venneri
M. Bertrand Ward
Mme Monique Worth
M. Robert L. Zambito

65.04

Article 65.05

Motion de Vision Montréal en soutien à l'agrandissement du Parc Bellerive

La leader de la majorité retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.06**Motion de Vision Montréal pour se donner les outils nécessaires à la relance industrielle de Montréal**

La leader de la majorité retire la motion en titre, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.07**Motion de Projet Montréal invitant Transcontinental Média à abandonner leur intention d'éliminer la couverture journalistique des enjeux politiques locaux dans ses hebdomadaires montréalais**

Attendu que les journaux locaux jouent un rôle important en matière d'information locale et de démocratie régionale;

Attendu que Transcontinental Media (TC Média) a pris la décision de licencier 11 des 22 journalistes affectés à la couverture de l'information régionale et locale pour la grande région de Montréal;

Attendu que chacun des 11 journalistes restants devra fournir seul l'information pour alimenter les 22 journaux de la grande région de Montréal;

Attendu que considérant le nombre limité de journalistes qui demeureront à l'emploi, TC Média demande à ses journalistes de ne plus couvrir : les réunions des conseils d'arrondissement, les projets reliés au programmes triennaux d'immobilisation, les réunions de changement de zonage, l'actualité politique, les communiqués des politiciens, les résultats sportifs, les conférences de presse couvrant l'actualité et de ne plus faire de dossier d'enquête;

Attendu que cette décision aura comme conséquence de priver la population d'une source d'informations précieuses qui étaient souvent diffusées seulement dans les journaux locaux;

Attendu que des élections municipales seront déclenchées prochainement à Montréal et que TC Media a indiqué à ses journalistes qu'ils ne couvriront plus les élections, tant au niveau municipal, provincial que fédéral, ce qui aura un impact direct sur l'exercice de la démocratie, car les candidats locaux sont rarement présentés dans les médias nationaux et les journaux locaux de TC Media qui donnaient une place aux candidats et aux élus locaux, ne parleront plus d'eux;

Attendu que le fait de posséder plusieurs journaux représente un pouvoir important pour les propriétaires de médias et que ce pouvoir s'accompagne d'obligations qui sont encadrées par le guide « Droit et responsabilité de la presse », du Conseil de presse du Québec, qui prévoit notamment :

« Les décisions concernant l'orientation, la programmation, le choix du personnel et les affectations des journalistes relèvent de la direction des salles de rédaction des médias. Elles ne doivent pas avoir comme but, ni comme conséquence de priver le public d'une information à laquelle il a droit, ou d'empêcher les journalistes d'exercer librement leur métier. Elles seraient alors assimilables à de la censure ou à des sanctions pour délits d'opinion. »;

Il est proposé par M. François William Croteau

appuyé par M. François Limoges

que le conseil de Ville :

- 1- demande à Transcontinental Média de reconsidérer la mise à pied de la moitié des journalistes de ses salles de rédaction de la grande région de Montréal;
- 2- demande à Transcontinental Média de respecter ses obligations en matière de droit au public à l'information et de respecter le mandat des journaux locaux qui devrait être d'offrir une véritable information qui est exacte, rigoureuse et complète sur toute question d'intérêt public touchant les communautés locales selon ce qui est prévu dans le guide « Droit et responsabilité de la presse » du Conseil de presse du Québec;
- 3- demande à Transcontinental Média d'utiliser un nombre suffisant de journalistes pour fournir une information de qualité dans tous les arrondissements montréalais.

Un débat s'engage.

À 12 h 29, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2013
14 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2013
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian Dubois, Mme Erika Duchesne, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Cindy Leclerc, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Étienne Brunet, Mme Marie Cinq-Mars, M. Gilles Deguire, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Ginette Marotte, M. Réal Ménard, Mme Anie Samson et M. Frank Venneri.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Susan Clarke.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michael Applebaum et M. Luc Ferrandez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.11 :

M. Michel Bissonnet.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte.

À 14 h 08, le conseil reprend l'étude de l'article 65.07.

CM13 0623 (Suite)

Motion de Projet Montréal invitant Transcontinental Média à abandonner leur intention d'éliminer la couverture journalistique des enjeux politiques locaux dans ses hebdomadaires montréalais

Le débat se poursuit.

Le conseiller Marvin Rotrand propose de remplacer le mot « demande » par le mot « invite » au 1^{er} paragraphe du « Résolu ».

Le débat se poursuit.

Le conseiller Rotrand retire sa proposition suite aux interventions des conseillers Campbell et Norris.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.07, et le déclare adopté à l'unanimité et il est,

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

CM13 0624

Motion de Projet Montréal pour le soutien à la création de nouveaux logements sociaux

Attendu que de nombreux ménages locataires de Montréal sont mal logés et éprouvent des besoins impérieux de logement;

Attendu que près d'un ménage locataire sur cinq sur le territoire de la Ville de Montréal consacre plus de la moitié de son revenu pour se loger;

Attendu que 22 000 ménages locataires sont inscrits sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour accéder à un HLM;

Attendu qu'il est pressant de développer sur le territoire de la Ville de Montréal des logements sociaux pour venir en aide aux ménages mal logés;

Attendu que le coût croissant des terrains et des bâtiments, de même que la spéculation immobilière, ralentissent le développement de nouveaux logements sur le territoire de la Ville de Montréal, voire le compromettent;

Attendu que l'achat et la mise en réserve de sites, pour un développement ultérieur de logements sociaux, faciliteraient et accélèreraient le développement de logements sociaux, tout en en réduisant éventuellement leur coût;

Il est proposé par M. François William Croteau

appuyé par M. Peter McQueen

que le conseil de Ville adopte une politique d'acquisition et de réservation de sites (bâtiments et immeubles) destinés au développement de nouveaux logements sociaux et d'y affecter les sommes nécessaires dans le budget de la Ville.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Benoit Dorais

de reporter l'étude de l'article 65.08 à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil déclare l'article 65.08 reporté, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.08

CM13 0625

Motion de Projet Montréal pour qu'une Ville ait un premier droit de regard lors de la vente d'un terrain par une compagnie ferroviaire lorsqu'il est situé sur son territoire

Avant présentation, le conseiller Laurent Blanchard dépose une version amendée de l'article 65.09 élaborée conjointement avec le conseiller François William Croteau dont le texte se lit comme suit :

Attendu que toute compagnie de chemin de fer relève de l'autorité législative du Parlement du gouvernement canadien;

Attendu qu'en vertu de cette compétence, une Ville ne peut décréter un avis de réserve, ou d'expropriation sur un terrain appartenant à une compagnie de chemin de fer;

Attendu que certaines compagnies de chemin de fer refusent de collaborer avec les villes pour des projets qui permettraient de réduire les barrières que forment les lignes de chemin de fer en milieu urbain, obligeant les villes à s'adresser à l'Office des transports du Canada;

Attendu que la Ville de Montréal avait considéré transformer en corridor vert des terrains appartenant à la compagnie du Canadien Pacifique et situés au coin des rues Beaubien Ouest et Saint-Urbain dans le Plan de développement urbain économique et social (PDUES) du secteur Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelneau;

Attendu que, nonobstant le projet de la Ville, la compagnie du Canadien Pacifique a vendu ce terrain à l'entreprise Olymbec, et que cette dernière a entrepris d'y raser des arbres, et ce, sans l'autorisation de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie;

Attendu que cet abattage d'un boisé urbain a choqué la population;

Il est proposé par M. François William Croteau

appuyé par M. François Limoges
M. Laurent Blanchard
M. Marvin Rotrand

que le conseil de Ville de Montréal demande au gouvernement du Canada de modifier la *Loi sur les transports* au Canada afin d'y intégrer, en faveur des villes, un droit de préemption sur la vente de terrains par les compagnies de chemin de fer, lorsque ceux-ci se trouvent sur leur territoire.

À 14 h 36, le président du conseil suspend les travaux.

À 14 h 38, le conseil reprend ses travaux.

Le débat s'engage sur l'article 65.09, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.09 tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.09

CM13 0626

Motion de Projet Montréal pour le maintien d'un accès public à la Biosphère de Montréal

Avant sa présentation, le chef de l'opposition officielle retire le 10^e et le 11^e « Attendu » ainsi que le paragraphe 2 du « Résolu »;

- 1- Attendu qu'en juin 1991, le conseil de Ville de Montréal a entériné, par la résolution CO91 01540, un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Environnement du Canada pour l'aménagement et l'exploitation d'un centre d'interprétation sur l'eau et l'environnement à l'Île Sainte-Hélène;
- 2- Attendu que ledit protocole prévoit, au paragraphe 2.06 que « *Le Ministre s'engage à exploiter douze (12) mois par année, le Centre d'interprétation lui-même ou par l'entremise d'un tiers acceptable par la Ville et ce, pendant la durée complète du bail de vingt-cinq (25) ans prévu à l'article 1.08. Cependant, le Ministre ne sera pas tenu d'exploiter ou de faire exploiter le Centre d'interprétation durant l'hiver, pendant une période excédant la période du Palais de la civilisation ou de tout autre pôle d'Activités de même envergure* »;
- 3- Attendu que le décret 1079-91 du gouvernement du Québec, adopté le 31 juillet 1991, spécifie que l'investissement du gouvernement du Canada relatif à l'aménagement et à l'exploitation d'un centre d'interprétation sur l'Eau et l'environnement à l'Île Sainte-Hélène constitue un investissement spécifique du gouvernement du Canada afin de contribuer au 350^e anniversaire de la Ville de Montréal qui a eu lieu en 1992;
- 4- Attendu que dans le cadre de l'aménagement et l'exploitation du Centre d'interprétation de la Biosphère, plus de 17 500 000 \$ ont été investis;
- 5- Attendu que la Biosphère présentait des activités interactives et des expositions qui permettaient de mieux comprendre les grands enjeux environnementaux reliés à l'eau, à l'air, aux changements climatiques, au développement durable et à la consommation responsable et qu'elle offrait également un programme jeunesse aux groupes scolaires et parascolaires, composé d'activités éducatives pouvant être réalisées sur les lieux, en classe, en milieu naturel ou à distance;
- 6- Attendu qu'il serait souhaitable que ces activités éducatives et de sensibilisation soient maintenues et renforcées;
- 7- Attendu que la conception du dôme géodésique de la Biosphère, par l'architecte visionnaire Buckminster Fuller est le plus imposant bâtiment de ce genre au monde, sa structure reproduisant plus de 75 % de la sphère;
- 8- Attendu que sur le site internet d'Environnement Canada, le gouvernement fédéral lui-même décrit la Biosphère comme étant un « *chef-d'œuvre architectural et symbole d'Expo 67, la Biosphère est un lieu unique et spectaculaire, situé en plein cœur du Parc Jean-Drapeau à Montréal* »;
- 9- Attendu que l'accès au public à ce bijou du patrimoine montréalais doit être préservé;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Alex Norris

que le conseil de Ville demande au gouvernement du Canada de respecter le protocole d'entente signé en 1991 et qui lie les parties jusqu'en 2019 et de maintenir un accès du public à la Biosphère jusqu'en 2019.

Un débat s'engage sur l'article 65.10, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.10 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.10

CM13 0627

Motion d'un conseiller indépendant pour recommander que l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations en année électorale soit faite par les nouveaux élus choisis par les citoyens

Attendu l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoyant que le comité exécutif fixe le délai dans lequel le conseil d'arrondissement dresse et lui transmet un budget d'arrondissement;

Attendu l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant qu'en année électorale, la période d'adoption du budget est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

Attendu l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal prévoyant que le comité exécutif fixe le délai dans lequel le conseil d'arrondissement dresse et lui transmet un programme des immobilisations d'arrondissement;

Attendu l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant que le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité;

Attendu que le comité-conseil sur l'octroi et la gestion des contrats municipaux à la Ville de Montréal, et le vérificateur général, dans son rapport annuel 2012, recommandent que l'adoption du PTI soit devancée de manière à permettre aux unités d'affaires de planifier leurs projets au moment opportun;

Attendu que cette recommandation doit être retenue et appliquée par les instances municipales sauf, exceptionnellement, pendant une année électorale;

Attendu les élections municipales qui se tiendront le 3 novembre 2013;

Attendu que les citoyens sont en droit de s'attendre à ce que les élus qu'ils vont choisir gèrent les affaires financières de la Ville pour répondre à leurs préoccupations;

Attendu que dans le respect des principes de démocratie, les nouveaux conseils d'arrondissement et le nouveau conseil municipal doivent fixer des priorités qui leur sont propres, ce qui se traduit par l'adoption d'un programme triennal d'immobilisation et d'un budget qui leur sont propres également;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Luis Miranda

- 1- de recommander au comité exécutif de fixer après les élections municipales du 3 novembre 2013, la date à laquelle les conseils d'arrondissement dressent et transmettent au comité exécutif leurs programmes d'immobilisations et leurs budgets d'arrondissement.
- 2- de recommander au comité exécutif de fixer après les élections municipales du 3 novembre 2013, la période d'adoption du programme des immobilisations et du budget de la Ville.

Un débat s'engage.

À 15 h 08, M. Harout Chitilian quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Helen Fotopulos.

À 15 h 16, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.11.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Richard Bélanger, Duchesne, Salem, Bergeron, Gadoury, Norris, Cowell-Poitras, Fotopulos, DeSousa, Worth, Barbe, Zambito, Dauphin, Benjamin, Perri, Miele, Farinacci, Teti-Tomassi, Hénault, Miranda, Deguire et Ward (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Blanchard, Dorais, Thuillier, Deros, Dubois, Tassé, Ménard, Duplessis, Ayotte, Deschamps, Bourgeois, Marotte, Harel, Lefebvre, Thériault, Primeau, Leclerc, Fournier, Robillard, Limoges, Croteau, Rotrand, Gagnier, Forcillo, Rouleau, Daniel Bélanger, Mainville et Cinq-Mars (28)

Ouverture des portes: Les conseillers Brunet, Gibeau et McQueen entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté en faveur de cette proposition.

Le conseiller Perez entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 25
Contre : 29

Le président du conseil déclare l'article 65.11 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.11

À 15 h 20,

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

de suspendre les travaux.

La proposition est agréée.

À 16 h 15, le conseil reprend ses travaux.

Par M. Harout Chitilian

--- Dépôt d'un avis attestant de la vacance au poste de maire de la Ville de Montréal.

CM13 0628**Motion d'un conseiller indépendant pour améliorer la qualité de l'air pour la population montréalaise**

Avant présentation, le conseiller Dominic Perri dépose une version amendée de l'article 65.12 dont le texte se lit comme suit :

Attendu que la qualité de l'air sur l'île de Montréal est essentielle à la santé et à la qualité de vie de ses résidents;

Attendu que le chauffage au bois résidentiel, les industries et le transport constituent les trois principales sources responsables des particules fines (PM2.5) au Québec;

Attendu qu'en 2012, le nombre de jours où la qualité de l'air a été mauvaise sur le territoire de l'agglomération de Montréal a été de 49;

Attendu que de ce nombre, 15 sont imputables au smog, alors que les 34 autres jours sont dus à des problématiques dites locales et imputables à des activités humaines;

Attendu que la principale source de particules fines (PM2.5) en hiver est les poêles à bois de chauffage et les foyers, qui sont au nombre de 85 000 sur l'île de Montréal;

Attendu que les particules fines PM2.5 ont la particularité de pénétrer profondément dans le système respiratoire;

Attendu que Santé Canada estime à 1540 le nombre de décès prématurés par an sur l'île de Montréal associés à la pollution atmosphérique, dont 900 sont associés à l'exposition de particules fines (PM2.5);

Attendu le Règlement de la Ville numéro 09-012 relatif aux appareils à combustibles solides, en vigueur depuis le 29 avril 2009;

Attendu que le Règlement 09-012 a été abrogé le 24 octobre 2011 et fait maintenant partie du Règlement 11-018 sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville de Montréal;

Attendu que ce règlement ne vise pas les 85 000 poêles à bois et les foyers déjà existants;

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1- de recommander au comité exécutif de modifier le Règlement numéro 11-018 relatif aux appareils à combustibles solides de manière à introduire une disposition à l'effet qu'un propriétaire d'un appareil de chauffage à combustible solide, à l'exception des granules, doit, avant le 31 décembre 2020, rendre l'appareil inopérant;
- 2- de recommander à la Communauté métropolitaine de Montréal de modifier le Règlement 2001-10 sur les rejets à l'atmosphère de manière à introduire une disposition à l'effet qu'un propriétaire d'un appareil de chauffage à combustible solide, à l'exception des granules, doit, avant le 31 décembre 2020, rendre l'appareil inopérant.

Un débat s'engage sur l'article 65.12, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Robert L. Zambito

appuyé par M. Sammy Forcillo

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.12.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.12 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 45

Contre : 1

Le président du conseil déclare l'article 65.12 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.12

CM13 0629

Motion d'un conseiller indépendant en vue d'améliorer la protection des cyclistes et des piétons

Avant sa présentation, le conseiller Réal Ménard dépose une version amendée de l'article 65.13 élaborée conjointement avec le conseiller Alan DeSousa dont le texte se lit comme suit :

Attendu qu'en 2005, une jeune Montréalaise, Jessica Holman-Price, est décédée à Westmount à la suite d'un accident impliquant un camion de déneigement;

Attendu qu'à sa mémoire, la famille de la jeune fille a lancé la Campagne Jessica, dont l'un des objectifs est d'accroître la sécurité routière par l'installation, entre autres, de dispositifs de protection latérale sur les véhicules lourds;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté le 1^{er} mai 2012 la résolution numéro CA12 080334 visant à doter de protections latérales chaque véhicule admissible de la flotte de Saint-Laurent et à effectuer une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale auprès des instances municipales, provinciales et fédérales et des associations concernées par le transport et la sécurité routière;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, le 5 juin 2012, la résolution CA12 080493 demandant à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de faire des représentations auprès de Transports Canada et du gouvernement du Canada afin d'apporter des modifications à la *Loi sur la sécurité automobile* et de légiférer afin d'exiger que les véhicules lourds commerciaux et de propriété publique et les remorques achetées, vendues et circulant sur le territoire canadien soient équipés de dispositifs de protection latérales;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a adopté en 2009 la résolution MIT08.3.07 pour faire suite à la proposition de la Ville de St. John's, à Terre-Neuve, et par la suite, a exhorté le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada à appliquer la norme européenne pour les systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds;

Attendu que le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada a confirmé, en 2009, en réponse à la FCM, sa demande au conseil national de recherches Canada d'évaluer la possibilité d'exiger des protections latérales sur les véhicules lourds et les remorques circulant en milieu urbains au Canada;

Attendu qu'une étude, menée depuis 2009 par l'Association des transports du Canada en collaboration avec Transports Canada, a identifié des mesures visant à améliorer la sécurité des véhicules lourds commerciaux et celle des usagers vulnérables de la route, notamment :

- Les systèmes de protection latérale;
- L'amélioration des dispositifs lumineux sur le côté des remorques des véhicules lourds;
- Les systèmes de détection de piétons;
- L'amélioration de la configuration des miroirs du conducteur;
- L'amélioration de la conception de la cabine du conducteur;
- L'amélioration de la géométrie aux intersections;
- Les campagnes de sensibilisation;

Attendu que plusieurs citoyens canadiens sont décédés depuis 2009 dans des accidents impliquant des véhicules lourds;

Attendu que depuis le début de l'année 2013, au moins cinq accidents impliquant des véhicules lourds et des piétons ou des cyclistes sont survenus sur le territoire québécois;

Attendu les accidents mortels survenus le 22 janvier 2013 dans l'arrondissement de Saint-Léonard et le 3 avril 2013 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu l'accident impliquant une cycliste survenu le 28 mai 2013 dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

- 1- de demander aux gouvernements du Canada et du Québec de légiférer pour améliorer la sécurité des véhicules lourds en rendant obligatoire l'installation de systèmes de protection latérale et autres moyens identifiés par l'étude réalisée par l'Association des transports du Canada en 2009;
- 2- de demander aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal de mettre en vigueur lesdites mesures d'ici 5 ans.

Le président du conseil juge cet amendement recevable et convient que ce texte remplace le précédent.

Un débat s'engage sur l'article 65.13, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.13, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.13

CM13 0630

Motion d'un conseiller indépendant recommandant la convocation d'une séance du conseil municipal en juillet en vue d'accélérer le processus d'octroi des contrats pour la réalisation des travaux en 2013

Attendu la suspension de l'octroi de contrats relatifs à des travaux d'infrastructure décrétée par le comité exécutif de la Ville depuis le 3 octobre 2012;

Attendu que les appels d'offres pour l'octroi de ces contrats sont soumis aux décrets pris par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, sanctionnée le 7 décembre 2012;

Attendu que l'inscription aux décrets et l'obtention par les entreprises des autorisations délivrées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) occasionnent des délais importants dans l'octroi des contrats d'infrastructures;

Attendu que les travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année en cours doivent impérativement être réalisés avant la période de gel;

Attendu le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051);

Attendu que le comité exécutif fixe la date des assemblées régulières du conseil municipal et les convoque;

Attendu que le comité exécutif n'a pas convoqué d'assemblée régulière du conseil municipal pour le mois de juillet 2013;

Il est proposé par Mme Monique Worth

appuyé par Mme Manon Barbe

de recommander au comité exécutif de convoquer une assemblée régulière du conseil municipal le 15 juillet 2013 en vue d'accélérer le processus d'octroi des contrats pour la réalisation des travaux en 2013.

Un débat s'engage.

La conseillère Monique Worth propose un amendement au « Résolu » en y modifiant la date du « 15 juillet 2013 » pour celle du « 4 juillet 2013 ».

Le conseiller Laurent Blanchard propose un amendement au « Résolu » en remplaçant les mots « assemblée régulière » par « assemblée extraordinaire ».

Les propositions sont agréées.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.14 tel que modifié et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.14

À 16 h 55, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.30).

CM13 0631 (Suite)

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville l'emplacement d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire

Le débat se poursuit.

À 16 h 55, le conseiller Blanchard dépose un courriel de monsieur Michel Nadeau daté du 18 juin 2013 et ayant pour objet « GDD 1121195004 – Hippodrome ».

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.30) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1121195004
80.01 (20.30)

À 17 h, le conseil reprend l'étude de l'article 46.01.

CM13 0632 (Suite)

Nommer la piste Rosaire-Gagné à l'intérieur du centre Pierre-Charbonneau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521005

À 17 h 01, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRESSE SUPPLÉANTE